

Règlement - (Fin)**Séances de la Chambre:**

- Ajournement, sur motion, 21, 26, 372, 804, 808, 815, 1171, 1235, 1557, 1755, 1775.
 Motions: "Que la Chambre s'ajourne", déclarées irrecevables, 271(2), 276.
 Motion: "Que la Chambre s'ajourne maintenant", vote différé jusqu'à 8 h. p.m. en vertu de l'article 6(3), 273. Rejet sur division, 274-275.
 Motion tendant à la prolongation des heures de séances, et séance le samedi, modifiée, adoptée et abrogée le même jour, 1147-1148, 1150.
 Ordre,—Que la Chambre ajourne si l'étude à l'étape de la 2e lecture d'un bill privé est terminée avant 6 h. p.m., 1130.
 Ordre,—Que la Chambre continue à siéger entre 1 heure et 2 h. 30 de l'après-midi, 431.
 Ordre,—Que la Chambre continue à siéger jusqu'à 11 h. p.m. si l'étape de la 2e lecture d'un bill d'initiative ministérielle n'est pas complétée à 10 h. p.m., 1134.
 Suspension de la séance jusqu'à 8 h. p.m., 789, 805.
 Suspension de la séance jusqu'à la convocation de la présidence (sanction royale), 782, 1609.
 Suspension de la séance jusqu'à quatre heures (explosion d'une bombe), 555.
 Suspension de la séance pendant l'heure du déjeuner, 638, 807, 906, 963, 1130, 1195, 1214, 1239, 1281, 1310, 1425, 1445, 1486, 1522, 1546, 1715, 1730, 1743, 1759.
 Suspension de la séance pendant l'heure du dîner, 287, 310, 320, 324, 361, 371, 495, 498, 545, 546, 548, 604, 636, 666, 727, 739, 815, 818, 843, 853, 864, 886, 920, 924, 939, 946, 947-948, 961, 965, 967-968, 980, 984, 990, 1002, 1074, 1077, 1087, 1094, 1116, 1127-1128, 1134, 1152, 1183, 1187, 1193, 1200, 1205, 1209, 1218, 1221-1222, 1233-1234, 1245, 1248, 1256, 1285, 1293, 1306, 1314, 1320, 1422, 1430, 1434, 1451, 1457, 1482, 1518, 1528, 1531, 1541, 1556, 1584, 1702, 1707, 1712, 1718, 1721, 1728, 1731, 1734-1735, 1740, 1747, 1752, 1767.
 Voir aussi **Procédure, modification; Séances de la Chambre.**

Subsides, motions:

- Ordre,—Que lors de la présentation de la motion portant que l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides, aucun amendement ne sera présenté et le débat sur ladite motion se terminera au plus tard à 6 heures du soir, le mercredi, 60.
 Ordre,—Que M. l'Orateur n'interrompra les délibérations qu'après que certains députés auront eu l'occasion de prendre la parole, mais le débat doit se terminer en toute éventualité à 9 heures ce soir au plus tard, 498.
 Voir aussi **Amendements; Orateur, décisions et déclarations.**

Travaux de la Chambre:

Etat des travaux à la prorogation. (*Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 8 mai 1967*).

Travaux de la Chambre, Ordre:

Voir **Procédure, modification.**

Vote:

- Différé jusqu'à 8 h. p.m. en vertu de l'article provisoire 6(3), 273, 536, 833, 1541.
 Ordre,—Qu'aucun vote ne soit pris durant une séance prolongée, 394.
 Voir aussi **Procédure de la Chambre, Comité (2e rapport).**

Règlement, modification:

Voir **Procédure, modification.**

Règlement de la Chambre, Comité:

1. Composition, 105, 659, 879.
2. Bills et pétitions (en retard) déferés: 599 (Canadian Pacific Railway Company, La Société des Artisans); 685-686 (Baptist General Conference of Canada); 871 (Bell Telephone Company of Canada).
3. Rapports: Premier (Pacifique-Canadien, Compagnie de chemin de fer, La Société des Artisans, pétitions reçues en retard), 663-664. Deuxième (Baptist General Conference of Canada, pétition reçue en retard) (Appendice no 18 aux *Journaux*), 741; Troisième (Bell Telephone Company of Canada, pétition reçue en retard) (Appendice no 27 aux *Journaux*), 905-906.
4. Adoption des rapports: Premier, sur avis sans débat, 681; Deuxième, sur avis sans débat, 752; Troisième, sur avis sans débat, 924.

Réglementation du crédit aux consommateurs (Loi):

Voir **Crédit aux consommateurs, réglementation (Loi) (C-4).**